



STATISTIQUES ET INDICATEURS

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 4^E TRIMESTRE 2021



En moyenne au 4^e trimestre
2021, on comptait 2 907 200
demandeurs d'emploi indemnisés.

SOIT

4,5%

DE MOINS QU'AU 3^E TRIMESTRE 2021

LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS DIMINUE DE 4,5% SUR UN TRIMESTRE ET DE 10,3% SUR UN AN¹

En moyenne au 4^e trimestre 2021, on comptait 2 907 200 demandeurs d'emploi indemnisés, soit 4,5% de moins qu'au 3^e trimestre 2021 [cf. [Tableau 1](#)].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 85,8% des personnes indemnisées au 4^e trimestre 2021.

Ces effectifs diminuent de 3,4% sur un trimestre et de 10,9% sur un an. Depuis le premier confinement (mars 2020), l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi était affectée par la situation sanitaire et les mesures de prolongation des droits prises pour limiter ses conséquences économiques². Avec la fin des restrictions, l'évolution depuis le 3^e trimestre 2021 est en lien avec la reprise économique et la baisse du nombre de demandeurs d'emploi associée.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en Assurance chômage diminue de 24,4% sur un trimestre et augmente de 9,1% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) diminue de 19,0% sur un trimestre et de 31,5% sur un an [cf. [Graphique 1](#)].

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 10,6% des personnes indemnisées au 4^e trimestre 2021. Ces effectifs diminuent de 7,4% sur un trimestre et de 9,0% sur un an. Le nombre de bénéficiaires de ces allocations a tendancielllement diminué de fin 2014 jusque fin 2019. Cette tendance s'est interrompue depuis du fait de la dégradation de la situation du marché du travail suite à la crise sanitaire. Toutefois les mesures de prolongation des personnes arrivant en fin de droit à l'assurance chômage ont conduit à des fluctuations fortes d'un trimestre à l'autre : ainsi, le nombre de bénéficiaires a fortement décru entre le troisième trimestre 2020 et le second trimestre 2021, puis augmenté au troisième trimestre 2021 suite à la fin de cette mesure de prolongation, avant de baisser à nouveau au 4^e trimestre 2021 [cf. [graphique 2](#)].

Les effectifs des bénéficiaires des autres allocations, qui représentent 3,6% des personnes indemnisées, diminuent de 19,1% sur un trimestre et augmente de 3,1% sur un an. [cf. [Graphique 2](#)].

1. Les données du 3^e trimestre 2021 et du 4^e trimestre 2021 sont provisoires, celles du 4^e trimestre 2020 sont définitives (cf. [les séries de données sur l'indemnisation](#) pour plus de détails).

2. Entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mai 2020 et entre le 30 octobre et le 30 juin 2021, les droits des personnes arrivant en fin de droit ont été prolongés. Ces mesures de prolongation de fins de droits avaient entraîné une hausse du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés pendant leur application et une baisse à la fin de celle-ci. Une partie des allocataires en fin de droits avait basculé vers les allocations d'Etat à la fin de la mesure.

TABLEAU 1

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION (DONNÉES CVS, FRANCE MÉTROPOLITAINE)

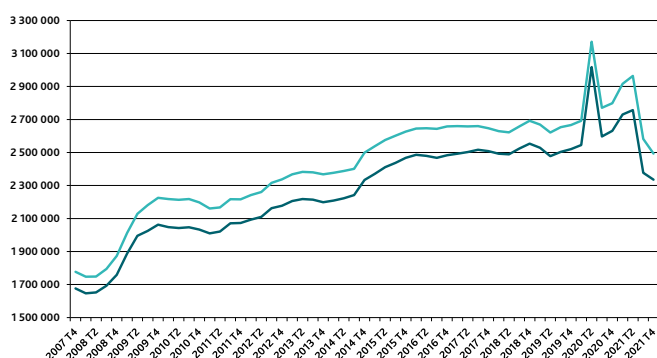
	4 ^e trimestre 2020	3 ^e trimestre 2021	4 ^e trimestre 2021	Variation		Poids 4 ^e trimestre 2021
				sur un trimestre	sur un an	
Assurance chômage	2 798 700	2 582 700	2 493 900	-3,4%	-10,9%	85,8%
dont formation*	108 100	156 000	117 900	-24,4%	9,1%	4,1%
dont CSP*	59 300	50 100	40 600	-19,0%	-31,5%	1,4%
Etat**	338 900	332 900	308 300	-7,4%	-9,0%	10,6%
Autres***	101 800	129 800	105 000	-19,1%	3,1%	3,6%
dont formation*	44 800	70 700	51 800	-26,7%	15,6%	1,8%
Total indemnisés	3 239 400	3 045 400	2 907 200	-4,5%	-10,3%	100,0%

* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 5 000 en moyenne au 4^e trimestre 2021, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

** hors ATA1, y compris Rémunération de Fin de Formation (RFF) jusqu'au 4^e trimestre 2019*** Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE), et Rémunération de Fin de Formation (RFF) à compter du 1^{er} trimestre 2020

GRAPHIQUE 1

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



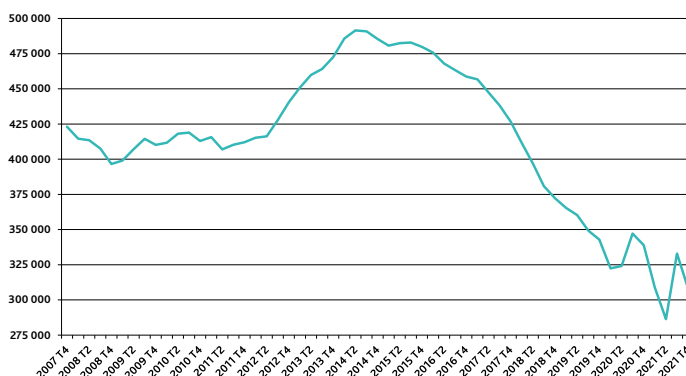
— Assurance chômage hors formation — Total Assurance chômage

Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

GRAPHIQUE 2

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE AU TITRE D'ALLOCATIONS D'ÉTAT



— Total Etat

Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

Guillaume DELVAUX

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

SOURCES ET DÉFINITIONS

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique).

LE REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

- Assurance chômage : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle), Allocation des travailleurs indépendants (ATI), Allocation des démissionnaires (ADM)
- Formation / Assurance chômage : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé, Allocation des travailleurs indépendants-formation (ATIF), Allocation des démissionnaires-formation (ADMF)
- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- Etat : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- Formation / Etat : Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- Autres : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE), Rémunération de Fin de Formation (RFF). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

La Rémunération de Fin de Formation (RFF) qui était jusqu'à présent prise en charge par l'Etat est à partir du 1^{er} janvier 2020 une allocation de Pôle emploi. Les demandeurs d'emploi en RFF qui étaient jusqu'à présent comptabilisés dans la rubrique « formation/Etat » sont maintenant comptés dans la rubrique « formation/ Autres ».

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés sur un trimestre, présenté dans cette note, est une moyenne des effectifs en fin de mois.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG



ISSN 2555-8404